



Spécial Elections



Syndicat CFTC - Tisséo



02 au 09/05/2012

**MAI 2010-MAI 2012, DEUX ANNÉES D'AGGRAVATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, ET PERTE DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT EN MASSE PAR DES 0,5% EN JUILLET OU 0,6% EN MAI**

Depuis que la CFTC n'est plus représentative, les conducteurs ont subi une aggravation des conditions de travail sans précédent et 2 baisses du pouvoir d'achat en masse pour tout le personnel.

- 2010, moins 400 € de pouvoir d'achat en masse suite aux augmentations des salaires de 0,5 en juillet alors que l'inflation augmentait de 0,5% en mars et 0,8% en avril.
- Les conditions de travail des conducteurs sont au maximum de la productivité, regardez sur les tableaux affichés aux sorties conducteurs, toutes les moyennes générales sont au maximum, malgré les coups de ciseaux donnés au temps parcours.

- Aucune avancées sur les DRC des conducteurs, des administratifs, des agents reclassés, des techniques, des chefs d'équipe.

**Les fautifs sont, sans exception les syndicats représentatifs**, qui sont restés l'arme au pied, après les élections de mai 2010, dans votre intérêt et pour améliorer votre qualité de vie que ce soit sur les salaires ou les conditions de travail, **votez CFTC dans votre intérêt.**

En votant massivement CFTC, nous reviendrons à la table des négociations, comme nous l'avons toujours fait dans le passé, **et nous ne permettrons jamais**, à la Direction de se moquer des traminots.

**LES PLUS GRANDES AVANCÉES SOCIALES, ENTRE 1999 ET 2010, ONT ÉTÉ OBTENUES PAR LA CFTC, ET SIGNÉES PAR LA CFTC DANS L'INTÉRÊT DE TOUS LES SALARIÉS :**

**De 2000 à 2010** Nous avons eu les meilleures NAO de France, suite aux accords négociés et signés par la CFTC. **Un bémol en 2007** ou, nous avons subi une perte de notre pouvoir d'achat, -187€/an à perpétuité, suite à l'accord signé par le syndicat SUD.

1999 : Les 35 heures et L'ARTT (application des 35 heures).

1999 : Application des roulements de repos CFTC, à 5 jours de travail maxi entre 2 repos.

2000 : Suite à la découverte par la CFTC de l'indice « S » les conducteurs et les techniques ont un DRC au coef 210.

2001 : Application du roulement CFTC pour de nombreuses catégories de maîtrises exploitation bus.

2002 : Maintien des 2 jours de repos supplémentaires pour les voltigeurs.

2002 : Augmentation du nombre de RF accordés aux conducteurs.

2003 : Création de la prime samedi et augmentation de la prime Dimanche.

2003 : Nouveau système d'affichage conducteur qui génère un maximum de titulaires de ligne.

2004 : Augmentation des indemnités AZF pour les 900 agents qui ont déposé le dossier au contentieux, alors que SUD obtenait les mêmes sommes pour 400 agents avec 2 ans de retard.

2006 : DRC conducteur 220, négocié et signé par la CFTC.

2006 : DRC 230-240-250 pour tous les techniciens métro et bus.

2007 : Création d'une prime, chef d'équipe métro de 87 € avec effet rétroactif su 17 mois.

2007 : La CFTC fait indexer toutes les primes, ainsi que les primes samedi et dimanche.

2008 : La CFTC obtient pour les années 2008 et 2009, les paiements non imposables, des HL, majorées de 25%.

2009 : Amélioration des équipes à amplitude.

2009 : Augmentation de la prime « grands remplaçants » qui passe de 90 € à 105€.

2010 : La CFTC fait appliquer les vrais indices, plus aucun TM ne dépasse 7h00 de moyenne générale.

**Ensemble construisons les grandes avancées sociales de demain,  
EN VOTANT MASSIVEMENT LA CFTC AUX ELECTIONS.**



---- ELECTIONS DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ----  
---- COMITÉ D'ENTREPRISE ----

Pour que notre métier soit respecté,  
considéré et mieux rémunéré.  
Pour l'amélioration des conditions de  
travail.  
Pour une meilleure qualité de vie.  
**Je vote CFTC**

**Programme CFTC sur les conditions de  
travail des conducteurs :**

Un jour de repos supplémentaire par 5 années de  
conduite (Pour tout le personnel).

Prime d'indices et de transfert de temps semaine  
ciers les samedi - dimanche et vacances, sur les  
TM des conducteurs.

Accorder une prime de spectacle pour les  
équipes finissant après 22h30.

Augmentation du nombre de RF accordés

Augmentation des temps annexes qui doit se  
traduire par une diminution du temps de  
conduite.

Equipes coupées, une vacation ne pourra  
dépasser 5h00 de temps de travail (conduite +  
temps annexes).

**Temps de travail (conduite + T. Annexes)** Ne  
pourront dépasser 7h30, (actuellement 7h40).

Augmentation des temps parcours et du temps de  
battement.

**Les 3 jours de repos une semaine sur 2, au  
volontariat, pour les conducteurs, sans**  
dépasser 32h40 les semaines à 4 jours de travail.

(Voir projet CFTC sur le site

<http://cftctisseo.org/>

Augmenter le nombre d'équipes à amplitude sur  
les roulements à amplitude.

100% de repos le WE pour les conducteurs qui  
ont un roulement à amplitude.

Suppression des équipes coupées le dimanche.

Amélioration des roulements de repos en été,  
avec davantage de repos samedi et dimanche.

Amélioration des congés d'été, avec un  
maximum de périodes de 4 semaines en juillet et  
août.

Pour que mon métier (Maîtrises –  
administratif – technique) soit reconnu  
**Je vote CFTC**

**Programme CFTC pour les autres  
catégories du personnel :**

Accélération des réunions prévues par l'accord  
NAO pour les maîtrises et l'encadrement.

Pour toutes les catégories de maîtrises,  
transformation du DPM et des autres primes en  
point.

Un DRC identique à celui des conducteurs pour  
les vérificateurs et les commerciaux.

Possibilité de se faire payer les HL en fin  
d'année, comme pour la catégorie cadre et haute  
maîtrise.

Augmentation des coefficients pour polyvalence  
Tramway-Bus et Tramway-Métro.

**Le jeudi 10 mai 2012, auront lieu les  
élections des membres  
du comité d'entreprise  
et des délégués du personnel :**

**Qui peut voter ?**

Les agents inscrits sur les listes électorales  
affichées dans l'entreprise. Si vous ne pouvez  
voter pendant vos heures de travail, une  
indemnité forfaitaire de 11,29 € vous sera  
attribuée.

**Vote par correspondance :**

Tous les agents qui seront absents de l'entreprise  
le 10 mai, pourront voter par correspondance.  
Vous devez retirer entre le 12/04 au 03/05, le  
nécessaire pour voter à :

**Langlade**, au service du personnel

**Atlanta**, au bureau de Mme Bover

**A Basso Cambo** : chez le gestionnaire du métro  
M Guy Pezet.

**Bureaux de vote :**

Regardez les notes de services, dans tous les  
secteurs de l'entreprise, elles vous donneront  
votre lieu de vote, et les navettes mises à votre  
disposition pour vous rendre à vos bureau de  
vote.

**Toutes les infos en temps réel Sur le site**

<http://cftctisseo.org/>

**Près de 90 000 visites**

- **Infos dernières.**
- **Fiches de postes**
- **Avancées CFTC**
- **Mutuelle**
- **Salaires**
- **Liens utiles etc....**